s'enfuit. Oubliant que le furieux était son mari, elle n'eut que le légitime souci de se préserver des coups. Elle se rendit donc au commissariat du 4e arrondissement, conta ses malheurs à M. Foucart. Ce soir-là l'ivrogne fut mis hors d'état de nuire. M. Foucart le fit enfermer au violon, où il passa la nuit. Un procès-verbal fut dressé à sa charge.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'Henri Hemerick avait affaire à la police. Quelques jours auparavant, la veille de Noël, comme il avait été terminer à Roubaix un réveillon trop copieusement commencé à Lille, il avait mené un tel train que des agents avaient dû l'arrêter et l'enfermer.

Assez indifférent aux reproches de sa femme, Hêmerick était très mortifié de ces mesures policières.

Bon garçon lorsqu'il n'était pas sous l'empire de la boisson, et de raisonnement sain, il sentait combien sa conduite était indigne. Au lendemain de sa nuit au violon du 4e arrondissement, il prit la ferme résolution de ne plus boire et implora le pardon de sa femme qui, tout en ne croyant guère à la sincérité de cette conversion, le lui accorda généreusement.

Les craintes de la cabaretière ne furent que trop justifiées par les événements. Le docteur qui avait pansé les sérieuses contusions que son mari lui avait faites au front et à l'œil, l'avait prévenue: « Faites attention, avait dit le médecin, au point où il en est arrivé, votre mari, dans une sorte de crise de « delirium tremens », pourrait aller jusqu'au crime ».

Le crime fut évité, mais la crise prédite se produisit et le cabaretier se suicida.

Il pouvait être neuf heures et demie du matin, jeudi, lorsque Henri Hémerick, qui avait déjà absorbé une certaine quantité de petits verres, chercha querelle à sa femme. Le ton de la discussion fut tout de suite très élevé, et Hémerick allait se porter de nouveau aux habituelles voies de fait sur sa femme, lorsqu'un client intervenant, l'en empêcha.

Ce fut alors comme une accalmie soudaine, mais ce n'était qu'une apparence : le cabaretier concentrait en lui un formidable énervement et roulait en sa tête les plus sinistres projets.

Sans mot dire, il monta à sa chambre située au premier étage. Le plus complet silence régnait dans l'établissement, tout à l'heure ébranlé par les éclats de voix de l'alcoolique. C'était funèbre, à tel point, que Mme Isabelle Hemerick en conçut le pressentiment de ce qui se passait. En hâte, elle monta à la chambre où Hemerick était entré. Elle poussa la porte et le plus horrible des spectacles s'offrit à ses yeux. Le regard fou, très pâle, le cabaretier se tenait debout, un rasoir à la main. Il avait au cou une profonde entaille d'où le sang coulait avec abondance. Sa femme fit un pas... assez à temps pour recevoir son mari dans ses bras.

Le misérable eut encore la force de descendre l'étroit escalier qui conduit à la salle d'estaminet. La il s'affala sur une chaise.

Les cris de la cabaretière avaient émotionné tous les locataires de la maison. On s'empressa autour d'Henri Hêemrick, qui s'affaiblissait de plus en plus. Un étudiant en médecine, M. Sohier, essaya de comprimer l'horrible blessure en attendant l'arrivée d'un médecin. Mais tous les soins furent vains : au bout de dix minutes, Henri Hemerick exhala un léger soupir : il était mort.

La malheureuse épouse, oubliant tous les griefs qu'elle avait contre celui qui venait de se donner la mort, voulait se jeter sur le cadavre.

Des agents, déjà accourus, l'en empêchèrent. M. Foucart, commissaire du 4e arrondissement, vint procéder aux constatations d'usage en compagnie de M. le docteur Roussé. Puis la maison se ferma et déroba son mystère aux curieux qui longtemps stationnèrent devant la porte.

Parapluies-Cannes, 52 bis, r. Esquermoise. 42942

UNIVERSITÉ DE LILLE

M. Oui, agrégé des Facultés de médecine, chargé d'un cours supplémentaire d'accouchements à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur d'accouchements et hygiène de la première enfance à ladite Faculté (chaire fondée par l'Université de Lille).

M. Carrière, agrégé des Facultés de médecine, ancien chargé de cours de thérapeutique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur de thérapeutique à ladite Faculté.

M. Porte, agrégé, chargé d'un cours d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, est nommé professeur d'économie politique et histoire des doctrines économiques à ladite Faculté.

M. Bernard, agrégé, chargé d'un cours de droit commercial à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, est nommé professeur de droit à ladite Faculté.

M. Demogue, agrégé, chargé d'un cours de droit criminel à la Faculté de droit de l'Université de Lille est nommé professeur de droit criminel à ladite Faculté.

DANS LA POLICE

MM. le secrétaire Clarisse, du 7e arrondissement, ainsi que les secrétaires-adjoints Jérôme et Walrelot, ont été déclarés admissibles à l'emploi de commissaire de police ou d'inspecteur spécial des chemins de fer.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 3361

Les Tombolas

A Lille. — Anciens militaires mutualistes. — Voici la liste officielle des numéros gagnants de la Loterie des Anciens Militaires Mutualistes du Nord qui a été tirée dimanche :

Série 3

476	865	1501	2174	2628	2931	3469
3620	3825	4877	4893	5419	5563	5632
6136	6210	7192	7651	7756	8091	8882
8958	9432	10663	12739	12824	13550	14389
14684	14847	15599	16479	17500	18667	19035
19908	21196	22056	22733	22838	23076	23536
23575	25721	26014	26455	26623	26881	27547
27568	27587	27589	27694	28379	29473	29505
29957	29967	31122	31388	31546	31639	34074
34719	34856	35058	36495	36640	37444	37824
38177	39069	39075	39421	39475	39823	40512
[illegible]	41153	41250	42723	42740	42817	42862
43361	43466	43673	44059	44362	44863	44901
[illegible]	47058	47872	48146	48339	48407	48742
48832	49043	49053	49347	49564	49916	50524
51067	52199	52371	53317	53490	53596	53749
54225	54380	55009	55243	55273	57607	58532
58794	59228	59708	60911	61080	61453	61950
[illegible]	63491	63795	63825	64423	64426	64814
[illegible]	65659	67060	68184	69596	69624	69814
[illegible]	70608	70920	70752	71354	71688	71733
[illegible]	72325	73473	73844	74344	74416	74544
[illegible]	75115	75901	76029	76718	77077	78835
[illegible]	79356	79431	80380	80966	81343	82938
[illegible]	83550	83941	84642	84841	85826	85874
[illegible]	[illegible]	86366	86931	87123	88382	88459
[illegible]	89950	90028	90350	90972	91320	91452
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	94940	95041	95176
[illegible]	95392	96367	96669	97408	97433	98110
[illegible]	98500	98646	99078	99236	99328	99364
[illegible]						

Les lots seront distribués à partir de lundi 6 janvier jusqu'au 5 février, tous les jours de 8 h. à 10 h. du soir et les dimanches de 8 h. du matin à midi. Les lots non réclamés au plus tard au 29 février seront acquis à la Société.

ROUBAIX

DEUX FRAUDEURS CAPTURÉS PAR UN AGENT DE LA SURETÉ

Mercredi vers trois heures du matin, en passant à l'angle de la rue de Lannoy et du boulevard de Belfort, l'agent du service de la Sûreté, Doutreligne, rencontra trois individus porteurs de ballots recouverts de toile noire qui, à sa vue, prirent la fuite de toute la vitesse de leurs jambes. Désireux, à juste titre, de connaître le motif de cette fuite précipitée, l'agent Doutreligne s'élança à la poursuite des fugitifs et parvint à en arrêter deux : Edmond Deraedt, 16 ans, demeurant rue de Thumesnil, à Lille, et Lobbestael Polydore, 16 ans, demeurant également à Lille, rue de Wazemmes, cité Philanthropique, 132. Ces individus, qui étaient porteurs ensemble de 145,000 allumettes de contrebande, ont été conduits au bureau des douanes de la gare de Roubaix-Wattrelos, puis remis ensuite entre les mains de la gendarmerie de Wattrelos.

ENTRE LOCATAIRES

Mercredi après-midi, en l'absence de Marie Isabelle, demeurant rue de Babylone, 9, sa co-locataire, Marie Bettens, âgée de 17 ans, entra dans sa chambre et déroba une paire de chaussures et un fichu. Le fichu a été retrouvé sur le dos de la voleuse qui a été mise en état d'arrestation et sera conduite au Parquet. Les chaussures sont chez «Ma Tante ».

C'ÉTAIT POUR TUER SON INFIDÈLE ÉPOUSE

Mercredi soir, abominablement ivre, Timbuyser Louis, âgé de 31 ans, manœuvre, demeurant à Lille, rue du Faubourg-des-Postes, 17, entrait dans l'estaminet du « Chinois », tenu par M. Emile Delbarre, boulevard de Strasbourg, 50. Devant les yeux des clients épouvantés, Timbuyser exhiba un énorme couteau de boucher fraîchement aiguisé, qu'il planta à plusieurs reprises dans le bois du comptoir en disant : « Ma femme ne demeure plus avec moi, je la cherche pour lui couper le cou ». Mis en état d'arrestation par les agents du poste du 5e arrondissement, Timbuyser a été écroué au violon, puis conduit à Lille, sous la double inculpation d'ivresse scandaleuse et port d'arme prohibée.

LES FUNÉRAILLES DE M. CODRON

Les funérailles de M. Louis Codron, dont nous avons annoncé la mort subite, ont eu lieu mercredi matin.

Devant le corps marchait la « Philharmonique du Jean-Ghislain », qui jouait des marches funèbres. Derrière cette société étaient portées les nombreuses couronnes offertes par les sociétés auxquelles appartenait le défunt : « La Philharmonique » et « Les Anciens Gradés », les « Vétérans des armées de terre et de mer, 1870-71 », la société de secours mutuels « Le lendemain roubaisien », « La Prévoyance », société d'épargne de chez M. Delbarre, boulevard de Strasbourg, la chorale « l'Union des Travailleurs », les « Habitués de chez M. Méresse », la société de billard « Les Amis-Réunis » du « Cœur Français », chez M. Dancoisne, à l'angle des rues Pellart et de l'Ommelet, « Les Amis du café Devos », place du Sacré-Cœur, « Ses Intimes reconnaissants », etc., « La Laiterie Solesmoise », dont M. Codron était représentant, avait également envoyé une très belle couronne.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés par MM. Henri Carlier, président des « Anciens Gradés » et Armand Thieffry, de la commission de la « Philharmonique ».

PRINCESSE MAKOKO Parfum Nouveau Victor VAISSIER

CHAMBRE DE COMMERCE

Le Secrétariat de la Chambre de Commerce de Roubaix sera installé à partir du Jeudi 2 Janvier 1908, dans ses nouveaux locaux, rue du Château, 2. Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux ne seront ouverts au public que de 9 heures à midi.

AVENIR DU PROLÉTARIAT

Dimanche 5 janvier 1908, de 10 h. à 11 h. ½, au siège de l'Avenir du Prolétariat, 2, place de la République, café du Centre, Tourcoing, réunion du Comité : Perception des cotisations. Renseignements.

Il sera aussi perçu les cotisations annuelles des Prolétaires Prévoyants.

Samedi 4 et Lundi 6, réclame aux Galeries Lilloises: série de 4 casseroles émail marron, intérieur granit, valeur 3.50, vendues 2 40. 4j.42972

LA PROMOTION DU 1er JANVIER DANS LE PERSONNEL DE LA POLICE

Le doyen des deux gardes-champêtres, M. Polycarpe Leclercq, détaché au Nouveau-Roubaix, est nommé brigadier (emploi crée). Ceci est très bien. Bien que n'ayant que quatre ans et quelques mois de service, l'agent Marienne est nommé sous-brigadier hors classe (service des *chiens, des fameux chiens policiers*, véritables squelettes ambulants, crevant de faim). Il paraît que cette nomination n'entravera en rien l'avancement des autres agents, dit l'organe « officiel » de la mairie. C'est probable, tant qu'il y aura des chiens policiers, mais lorsque les pauvres bêtes seront toutes crevées, ce qui ne tardera pas, quelle sera la situation du sous-brigadier Marienne, rentrera-t-il dans les rangs ? En attendant, le personnel de la police est très heureux de servir une municipalité réactionnaire qui, *non contente de lui refuser la plus petite augmentation*, pousse l'audace jusqu'à faire, à l'occasion du nouvel an, une promotion ridicule, pour ne pas dire scandaleuse. C'est la juste récompense des petits services électoraux que bon nombre des agents rendirent dans le temps à MM. Motte et Cie. Et maintenant, tout le monde attend avec impatience la... promotion des chiens.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Par décision de M. le ministre du commerce, en date du 30 décembre 1907, M. Spriet, négociant, est nommé professeur auxiliaire de négoce des fibres, fils et tissus à l'Ecole de Commerce, et M. Lecointre, négociant, est nommé au même établissement, professeur d'industrie des fibres, fils et tissus.

« LA BOITE A FURSY » DANS NOS MURS

C'est le 5 janvier que la « Boite à Fursy » donnera une matinée au Grand-Théâtre. Le programme se compose de : 1° Le « Médecin imaginaire », fantaisie en un acte, de MM. Vincent Hyspa et André Mycho; 2° l' « Ecole des Chastes ! », opérette en un acte, de MM. Paul Franck et Edouard Mathé, jouée par Mlle Lily Malza et Rivers. Un grand intermède dans lequel on entendra Fursy dans ses dernières actualités, Mévisto aîné, Robert Casa et Jane Loury. Et enfin la revue : « A nous les Princesses ! », de MM. Fursy et Hugues Delorme, interprétée par toute la troupe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 2 janvier 1908

La loi sur le travail. — M. Pierre Castelain, fabricant de navettes, rue St-Maurice, est inculpé d'infraction aux articles 11 de la loi du 2 novembre 1892 et 12 et 6 du décret du 29 novembre 1904 : défaut d'affichage de l'horaire; non protection des scies circulaires; défaut de ventilation et malpropreté des ateliers. Le tribunal lui inflige une amende de 5 fr. et quatre de 2 fr.

— M. l'inspecteur du travail a dressé une contravention à MM. Guédin frères, tourneurs en bois, rue de l'Industrie, 72, pour infraction à l'article 6 du décret du 29 novembre 1904 (non évacuation des poussières). 5 fr. d'amende.

Les violences. — Un jour de travail à Desmacker Alphonse et trois jours à Verhels Henri, pour rixe sur la voie publique.

— Auguste Depaepe est inculpé de coups sur sa belle-mère, Jeanne, qui riposta par des violences, se croyant, c'est son défenseur, Me Gohaele, qui parle, en cas de légitime défense. Un jour de travail à Jeanne et trois jours de la même peine à son terrible gendre.

Depaepe. — C'est pas de trop pour avoir médaillé sa belle-mère.

— Deux jours de travail pour coups à J.-B. Leman.

— Trois jours de travail à Deleseluse Louis, pour violences sur sa belle-fille.

Affaires diverses. — Quatre amendes de 5 fr. à Delcambre Antoine, cultivateur à Wattrelos, pour avoir vendu clandestinement de la viande provenant de vaches mortes des suites de la fièvre aphteuse.

— Pour infraction à la police des cabarets, 5 fr. d'amende à Léonie Prévost, 1 fr. à Claire Robert; 5 fr. à Catherine Beauvois et Charlet J.-B.; 1 fr. à Laviolette Auguste et deux de 6 fr. à Philomène Leclercq.

— 2 fr. d'amende à Lethellier J.-B., pour avoir fumé au théâtre.

— Ferdinand Meyer, qui a laissé divaguer son chien, est condamné à deux amendes de 1 fr.

Meyer. — Je demande la parole.

M. le président De Renty. — Qu'avez-vous à dire ?

Meyer. — Je demande pour aller à la cassation.

M. le président. — Allez en cassation si vous voulez.

Meyer. — C'est entendu.

— Vanhove Léonie est inculpée d'injures envers Neyrinck Alphonsine. Comme elle conteste les faits, le tribunal décide d'entendre les témoins.

Léonie, au premier témoin. — Que venez-vous faire ici ?

Le président. — Cela ne vous regarde pas.

Léonie. — Il n'y avait pas de témoin.

Le témoin dépose contre l'inculpée et se retire sur invitation du tribunal.

Léonie. — Au revoir.

L'huissier fait avancer à la barre un second témoin.

Léonie. — Encore un qui a été payé.

Le tribunal condamne Vanhove Léonie à une amende de 1 fr.

— César Durez, entrepreneur, est inculpé de défaut d'éclairage d'une tranchée ouverte rue d'Hem, pour la construction d'un aqueduc. Après audition des agents Meirhague et Decroix et plaidoirie de Me Honoré, le délinquant est condamné à deux amendes de 2 fr.

— Il y a quelques semaines, M. Fernand Durez, fils de M. César Durez, épousait en justes noces une charmante jeune fille aux cheveux chers aux filles d'Albion, Mlle Gustavine Baudry. La famille Durez se refusait à cette union; devant les menaces qui lui furent faites, M. Durez fils informa la police et, le jour de la noce, les agents de sûreté Doutreligne et Rancelot furent chargés de veiller sur les époux. Leur présence n'était pas inutile. Le cortège nuptial venait à peine de regagner la maison de la mariée, que toute la rue Alfred-de-Musset fut mise en révolution par l'arrivée d'un char carnavalesque sur lequel, à côté de Mlle Jeanne Durez, vêtue d'une robe blanche et coiffée d'une monumentale perruque rousse, toute la famille avait pris place ainsi que tous les ouvriers. Tout ce monde était en grande tenue et fit entendre de formidables hurlements en passant devant la demeure des parents de la mariée. Les agents verbalisèrent pour charivari, et à l'audience d'hier, se portant partie civile pour les époux Fernand Durez-Baudry, M. Vérone réclama 200 fr. de dommages et intérêts. Me Honoré tente de défendre M. César Durez père et sa fille Jeanne qui sont condamnés : le premier à une amende de 5 fr. pour tapage et 15 fr. de dommages et intérêts; la seconde à 2 fr. pour tapage et 5 fr. de dommages et intérêts.

L'audience est levée à onze heures vingt.

Etat-Civil

Naissance. — César Dedaele, rue de Wagram.

Décès. — Arthur Duthilleul, 22 ans, apprêteur, rue de Croüy, 10. — Anne Dieperinck, 72 ans, ménagère, rue des Anges, cour Dupont, 7. — Gérard Roels, 11 ans, rue de Blanchemaille.

Du 2 janvier

Naissances. — Raymonde Inghels, rue de Maubeuge, fort Loridan, 27. — Yvonne Prouvost, rue Corrot, 2. — Laure Wallmacq, rue de l'Epeule, 44. — Jacques Floersheim, rue Colbert, 20. — Fernand De Cock, rue de la Balance, 58. — Léon Boucher, rue Fontenoy, 218. — Julien Demesmaeker, rue Blanchemaille. — Coralie Minnens, rue Blanchemaille. — André Demuynck, rue du Moulin, 200. — Berthe Bonnel, rue de Rome, c. Parent, 7.

Décès. — Georges Moriels, 37 ans, charbonnier, rue Blanchemaille. — Antonia Cormont, 33 ans, ménagère, rue des Champs, 17. — Marie Florin, 66 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Jeanne Selosse, 3 mois, rue Blanchemaille. — Marie Dewaele, 6 mois, rue des Sept-Ponts, 98. — Frédéric Heinrick, 31 ans, peintre, rue de Maubeuge, 60. — Barbe Vanhoorne, 75 ans, sans profession, rue Barbieux.

Condition publique des Matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Décembre 1905

colis de soie	4 122 k.
de laine peignée	1 011 440
de laine filée	326 9 3
laines div. et blousses	123 152
de coton	118 449
colis pesant ensemble	1.677 096
Marché à terme	72.188 k
Décreusage	1.9 1/2 opérations
Titrage	1.895 1/2 »
Conditionnements	3.542 »/» opérations

Décembre 1906

colis de soie	4 066 k.
de laine peignée	1 136 508
de laine filée	250 062
laines div. et blousses	138.648
de coton	202 867
colis pesant ensemble	1 752 551
Marché à terme	10 118 k
Décreusage	173 1/2 opérations
Titrage	1.845 »/» »
Conditionnements	4 6 3 »/» »

Décembre 1907

colis de soie	1 845 k.
de laine peignée	781.100
de laine filée	227 156
laines div. et blousses	108 793
de coton	153 355
colis pesant ensemble	1 272.298
Marché à terme	117.100 k
Décreusage	80 »/» opérations
Titrage	1 729 »/» »
Conditionnements	3 522 1/2 opérations

TOURCOING

UN POIVROT FAIT MORDRE PLUSIEURS PERSONNES PAR SON CHIEN

Laborie S., qui avait sérieusement levé le coude le premier janvier, passait, vers 9 heures du soir, rue Louis-Leloir, accompagné de son chien qu'il excitait sur les passants. Deux employés de commerce, MM. Honoré Pérules, rue de Dunkerque, et Désiré Flipo, rue Auber, furent furieusement assaillis par le cabot, qui mit leurs pardessus en lambeaux. Tandis qu'ils se trouvaient à la police pour y déposer plainte, S. et son compagnon à quatre pattes entrèrent à l'estaminet au Dépôt des Messagers, tenu par M. Bayart rue du Tilleul, 14. Il y avait, dans cet estaminet, un militaire du 43e de ligne, Jules Panelle, et ses parents, qui habitent hameau de la Martinoire, à Wattrelos. Vous un beau chien, dit le militaire. Et un bon, répondit Laborie S. Tu vas voir. Le poivrot excita l'animal, qui se jeta sur le soldat, le saisit au bras droit, déchira les manches de la capote et de la veste et planta ses crocs dans les chairs. On eut toutes les peines du monde à le faire lâcher prise.

M. le docteur Kasiers, de Roncq, a donné ses soins au soldat Panelle. La guérison de la morsure demandera plusieurs jours. M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête. Le chien sera examiné par un vétérinaire et des poursuites exercées contre son propriétaire.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté Arthur Seynaeve, 17 ans, tisserand, né et domicilié à Roubaix, qui était porteur de quelques kilos de tabac de contrebande.

PLAINTE EN ENTOLAGE

Un tisserand habitant Mouscron, M. Gustave V..., 49 ans, s'est plaint à la police qu'étant entré dans un estaminet de la rue du Haze, il fut gracieusement invité par la tenancière du débit et par une jeunesse qui se trouvait là, à passer dans la cuisine pour y boire une tasse de café. L'offre fut acceptée. Tandis que V... comptait fleurette à la jeune fille et que celle-ci répondait gentiment à ses avances, l'une des poches de son gousset se vidait sans qu'il s'en aperçut de 80 fr. en pièces de 5 fr. qui s'y trouvaient. Heureusement que V... avait mis un louis de 20 fr. dans la poche opposée, ce qui fait qu'il n'a pas été tout à fait dévalisé. Une enquête est ouverte.

LES FÊTES DE L'AN

Le temps a été beau mais très froid. Il n'a pas nui toutefois à l'échange des visites entre parents et amis qui ont été nombreuses suivant la tradition qui a malgré tout du bon, car elle resserre les liens de famille et de la cordiale amitié. Tous les compliments échangés ne sont peut-être pas toujours d'une sincérité absolument parfaite, il y en a bien dans le nombre de quelque peu hypocrites ; mais s'il n'en était pas ainsi, ce ne serait pas humain.

CHUTE DE POIVROT

J.-B. B..., 61 ans, couvreur, rue du Niot, ayant bu au point qu'il ne savait plus se conduire, passant rue Verte, vers 1 heure de l'après-midi, fit une chute et se blessa fortement au-dessus de l'œil droit. Le poivrot a été relevé par les agents Valcke et Lepers qui le conduisirent au poste central de police où on lui appliqua un pansement après quoi un camarade se chargea de le reconduire à son logement.

PLAINTE EN VIOLENCES

Mme Marie T..., femme D..., 22 ans, soigneuse, rue de Roncq, s'est plainte à la police d'avoir été frappée le 1er janvier, par le nommé Jules S..., La police enquête.

DANS LA POLICE

Nous avons eu dernièrement l'occasion de parler des examens qui ont eu lieu à la Préfecture du Nord pour l'admission aux fonctions de commissaire de police ou d'inspecteur de la police spéciale des chemins de fer et nous disions que l'un des meilleurs agents de la police de sûreté, M. Denis Desmettre, avait passé lesdits examens de façon brillante qui faisait augurer de son succès.

Le premier janvier l'agent Desmettre a, en effet, reçu l'avis officiel suivant :

« M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, informe l'agent Desmettre Denis, agent de la sûreté à Tourcoing, qu'il a été admis aux fonctions de commissaire de police ou d'inspecteur de la police spéciale des chemins de fer.

« M. le Président du Conseil prévient l'intéressé que sa nomination aura lieu d'après son rang sur la liste d'admissibilité.

« Cette notification lui sera faite quand son tour sera venu ».

Nous renouvelons à M. Denis Desmettre nos chaleureuses félicitations.

LE CONCERT NOTÉ

Nous rappelons le grand concert Noté du dimanche 5 janvier, à 8 h. ½ du soir, au Théâtre municipal. Prix : Fauteuils, 7 fr.; Parquet, 5 fr.; Galeries, 2 fr.

Pour la location, s'adresser à M. Flament, gérant du Théâtre.

THÉATRE MUNICIPAL

Dimanche 5 janvier, en matinée, reprise de cette opérette si gaie *Les Fêtards*. La location est ouverte chez M. Désiré Flament, gérant du Théâtre.

Etat-Civil

Naissances. — J.-B. Toulemonde, rue de Wailly, 9. — Aline Marafin, rue de Fleurus, 99. — Jean Delespole, rue de l'Epine, cour Vandamme. — Solange Watine, rue des Ursulines, 17. — Robert Maes, rue du Chêne-Houpline, 22.

Décès. — Hortense Cattoire, 68 ans, rue Verte, 68. — Raymond Deconinck, 8 mois, rue Marengo, 4. — Germaine Lombaere, 22 ans, doubleuse, rue de Mouscron, 6.

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — Banquet de « La Gauloise ». — La société de gymnastique « La Gauloise » donnait dimanche dernier son banquet annuel au siège social, café Varasse. M. Paul Debeurme présidait, ayant à ses côtés M. Vergin, moniteur-chef, les membres du comité et de la commission civile. A la table d'honneur avaient pris également place MM. Lepaul et Lestienne de la « Roubaisienne », MM. Hazebrouck et Delecroix, de la Musique municipale, MM. Laloy, Lecomte et Lallemand, des Anciens sous-officiers, MM. Duvillers et Sandrap, des Anciens combattants de 1870-71, et M. Delannoy, des Médaillés coloniaux. Au dessert, M. Debeurme a remercié les invités et a eu un mot aimable pour tous. Il a ensuite retracé les étapes parcourues par la société et les progrès accomplis grâce au dévouement du moniteur-chef Vergin. Les délégués des sociétés ont répondu tour à tour aux paroles aimables du président. Des vivats ont été chantés à MM. Debeurme et Vergin et la soirée s'est terminée agréablement au milieu des chants et monologues.

ASCQ. — Une manifestation de sympathie a eu lieu à une heure de l'après-midi à la caserne des douanes d'Ascq en l'honneur d'un préposé des douanes, M. Mellon Martin, qui vient d'obtenir la médaille d'honneur des douanes, après vingt-cinq années de bons et loyaux services dans cette administration. M. l'inspecteur divisionnaire Duval, de la direction de Lille, accompagné de M. le capitaine Vermeulen, a remis la distinction au nouveau promu en présence de tous les douaniers en armes. M. Martin Mellon a été l'objet des félicitations de ses supérieurs et de ses camarades. Une petite récréation intime a suivi cette cérémonie officielle.

ARMENTIÈRES. — Jeudi après-midi, le cheval attelé à la voiture de M. Alphonse Pétillon, boucher à Steenwerck, stationnait sur la place de l'Abattoir, lorsque tout à coup il prit sa course vers la Grand'Place. Arrivé rue de l'Humanité il accrocha la voiture de M. Mazeman, boulanger, rue de Dunkerque. Le choc fut si violent que les deux véhicules furent renversés sur le pavé. M. Mazeman et les deux chevaux sont indemnes; les voitures ont subi quelques avaries.

Sports et Jeux

CONCOURS DE COQS

A Libercourt. — Estaminet Lecocq-Hottin, dimanche 5 janvier, concours de coqs, 10 sociétés y prendront part. Mise au parc à 2 heures.

— Estaminet Lecocq-Hottin, dimanche 9 février, concours de coqs, 10 sociétés. Mise au parc à 2 heures.

Templemars. — Estaminet Godefroy, dimanche 5 janvier, concours de 8 sociétés. Mise au parc à 2 heures.

A Attiches. — Estaminet Collette-Desprez, dimanche 12 janvier, 3 de 5 contre Bassery de Phalempin. Mise au parc à 5 heures.

A Seclin. — Estaminet Bégard, dimanche 12 janvier, concours de 12 sociétés. Mise au parc à 6 heures.

— Estaminet du Pinson, tenu par Guillain, dimanche 19 janvier, concours de coqs, 12 sociétés. Mise au parc à 2 heures.

— Estaminet Papeghin-Morez, dimanche 9 février, 10 sociétés. Mise au parc à 3 heures précises.

— Estaminet Guillain, dimanche 16 février, concours de 12 sociétés, premier prix 100 fr. Mise au parc à 2 heures ½.

— Dimanche 23 février, estaminet Petit, concours de 19 sociétés. Mise au parc à 3 heures.

— Dimanche 8 mars, estaminet Papeghin-Morez, concours de 10 sociétés. Mise au parc à 3 heures.

— Dimanche 12 avril, estaminet Guillain Graud, concours, premier prix 200 fr. Mise 25 fr. On commencera à battre à 1 heure ½.

A Carvin. — Dimanche 23 février, estaminet Dievart-Beugnet, grand concours, 32 sociétés y prendront part, premier prix 800 fr.

— Dimanche 22 mars, estaminet Dievart-Beugnet, 32 sociétés y prendront part, premier prix 800 francs. Mise au parc à 1 heure ½.

A Phalempin. — Lundi de Pâques 20 avril, 24 sociétés y prendront part. Mise au parc à 2 heures.

FOOTBALL

A Arras. — Le Racing-Club d'Arras rencontrera dimanche prochain 5 janvier, en un match amical, au Vélodrome, l'équipe première de l'Union Sportive de Bruay. Cette rencontre sera assez intéressante, Bruay possédant une bonne équipe qui a battu Douai dernièrement, et le R.-C. d'Arras voulant profiter de cette partie pour s'entraîner sérieusement une fois encore avant le championnat.

Cross-Country. — Dimanche prochain, le Racing-Club d'Arras entraînera ses équipiers de cross-country en vue des championnats. Rendez-vous à 8 heures du matin au Vélodrome. Tous les jeunes gens qui désireraient pratiquer ce sport seront les bienvenus.

FINANCES

Paris, 2 janvier 1908.

En nouvelle avance au début, le marché a fléchi ensuite sur la baisse des fonds japonais. La clôture est irrégulière et indécise. Notre Rente se retrouve à 95,75. Les Fonds Etrangers sont plus faibles. Les Sociétés de Crédit restent bien tenues ; le Crédit Lyonnais s'avance même à 1182. La Banque Centrale Mexicaine se maintient à 432.

En Banque, l'obligation 5 % du Port de Para monte à 419. L'action Maisons et Pavillons Economiques cote 121. Chenard et Walker ferme à 435.

Au prix de 395 francs, les obligations 5 % Nord du Brésil rapportent 5 ½ % net. Elles sont pourvues d'une garantie en or de deux Etats qui assure l'intérêt et l'amortissement de tout l'emprunt dont ces obligations font partie.

Chemins Français stationnaires. Les obligations 3 % P. L. M. (janv.-juill.) sont à 424, ex-coupon celles de 2 ½ (mai-nov.) cotent 395.

Tablettes d'un Spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 k. par jour. Epicerie, confiserie. 42917

LE BANYULS-TRILLES
BANYULS — TRILLES
n'est pas un médicament
C'EST UN APÉRITIF INCOMPARABLE
soigneusement préparé avec un
VIEUX et EXCELLENT VIN PUR
et le meilleur QUINQUINA
C'est pourquoi il est chaleureusement recommandé par
LE CORPS MÉDICAL
aux hommes, dames et enfants
DEMANDER un "TRILLES"
dans tous les Cafés et les bons Estaminets
et exiger l'étiquette sur la Bouteille
38969

PETITE CORRESPONDANCE

Hygiène et Médecine

Une lectrice assidue. — Si ce sont des oreillons, oui, c'est contagieux.

Un lecteur ennuyé. — 1° A la forme, mais un médecin seul peut le reconnaître. Pourquoi ne pas consulter tout de suite. Le traitement chirurgical hâtif produit d'excellents résultats ; 2° Non ; 3° Des granulations sans doute ; il faudrait voir ; 4° Le mauvais état des voies digestives en est souvent la cause. C'est de ce côté là qu'il faut vous soigner. Comme traitement local des gargarismes de décoction de guimauve et d'acide borique.

Docteur Greo.

Affaires diverses

P. G. à A. — L'annuaire Lecocq indique 3 sociétés d'habitations à bon marché, 23, rue de Béthune ; 265, rue Léon-Gambetta ; 106, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. Vous pouvez en outre vous adresser directement à la Caisse des dépôts et consignations à Paris.

Le Facteur.

BIBLIOGRAPHIE

Rythmes au vent, recueil de poésie, par M. Henry Courouble. Un volume à 2 francs. « Le Parnasse », éditeur à Paris. Couverture illustrée de Trystan de Pyègne ».

Rythmes au vent, tel est le titre d'un volume de vers, plein d'admirables poèmes d'une inspiration tour à tour exquise ou profonde, d'une forme toujours impeccable en sa libre et riche variété, que notre concitoyen, M. Henry Courouble publie chez l'Editeur du « Parnasse », à Paris, et qui place son auteur parmi les bons poètes septentrionaux.

Ces « poésies de jeunesse » sont appelées à conquérir le public de lettrés par leur charme délicat et la fraîche juvénilité de leurs sensations.

Déjà, dans de petits poèmes publiés dans différentes revues, M. Henry Courouble avait célébré les sites, les mœurs, l'âme de son pays natal. Mais cette source d'inspiration ne se tarit point pour un vrai poète ; et dans le présent livre, elle s'est encore renouvelée. L'imagination de M. Courouble se déploie ici plus librement. Il ne nous donne plus seulement des sonnets, mais des poèmes ; il n'esquisse plus des coins de paysage, mais il achève de vastes tableaux. Si l'on ajoute à cet élargissement du cadre l'apparition de la note lyrique, à la fois discrète et pénétrante, on se rendra compte de l'originalité de cette œuvre et du succès qu'elle mérite d'obtenir auprès de tous les lecteurs qui goûtent encore une poésie franche et saine, capable de séduire l'imagination en allant jusqu'à l'âme.

Villers de Retz.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Flagrants délits

Sans gîte. — 40 jours de prison à Lheureux Emile, 56 ans, sans profession ni domicile, pour mendicité à Halluin.

— 1 mois, même délit à Armentières, à Pilers Henri, 31 ans, journalier.

Vol. — Desbonnets Alphonse, 27 ans, journalier, se faisait des rentes en enlevant les matériaux composant les cabanes érigées dans les jardins de La Madeleine; chez M. le docteur Legay, il a enlevé une toiture en zinc, coût 40 jours de prison, à peu près un jour au kilo.

Outrages, ivresse. — Deux délits reprochés à P. Vandewalle, 52 ans, tisserand à Halluin, que l'on condamne à 6 jours avec sursis et 5 francs d'amende.

La protection des oiseaux. — Pour importation de trente-deux serins, le 10 novembre, à Halluin, 16 fr. d'amende à Heydens Richard, 38 ans, peintre à Roulers.

Cour d'assises du Nord

La Chambre des mises en accusation a renvoyé hier devant la Cour d'assises du Nord, pour y être jugées au cours de la session de février les affaires suivantes :

Le Soleilland douaisien. — Désiré Laiz, 29 ans, manœuvre à Douai, rue des Ferronniers, est accusé d'avoir en cette ville, 4, rue de l'Université, commis un attentat à la pudeur et un homicide volontaire sur la personne de la jeune Suzanne Hornez, âgée de 9 ans.

Incendie volontaire à Faches-Thumesnil. — Edouard Willemot, 27 ans, domestique de ferme à Faches-Thumesnil, est accusé d'un incendie volontaire, crime commis le 29 septembre 1907.

Tentative d'assassinat et vol qualifié à Mortagne. — Ferdinand Liénard, 38 ans, journalier à Mortagne, est accusé de ces crimes, commis en novembre 1907.

A propos des Pilules Pink

On nous écrit de Quintin

Mlle Marie Thomazo qui habite à Quintin (Côtes-du-Nord), rue au Lin, chez Mme Kerouelin, écrit :

« C'est avec plaisir que je viens vous donner de mes nouvelles. Les pilules Pink que je vous ai commandées m'ont fait un bien extraordinaire. Depuis longtemps, j'avais des migraines si tenaces et aussi des étourdissements si fréquents que j'étais parfois incapable de faire mon travail. Je mangeais très peu et j'étais faible, aussi étais-je tout de suite essoufflée lorsqu'il me fallait marcher un peu vite ou monter un escalier. J'ai pris beaucoup de fortifiants qui ne m'ont pas fortifiée du tout et j'ai bien cru un moment que j'allais être obligée de quitter ma place. Ma maîtresse a fait venir pour moi de vos excellentes pilules Pink. Grâce à ces bonnes pilules j'ai pu me rétablir. Dès le début du traitement j'ai senti que cela allait beaucoup mieux et j'ai été vite guérie. J'ai recommandé les pilules Pink à une de mes cousines qui souffrait aussi depuis longtemps, elle va déjà beaucoup mieux ».

Mlle Thomazo (Pho. R. d'Eresby Snowr, St-Brieuc)

Toutes les femmes, ou à peu près, ont le sang pauvre, elles ont trop peu de sang. Les pilules Pink sont le refuge le plus sûr pour les affaiblis, les épuisés. En se mettant sous la protection des pilules Pink, ils sont assurés de la guérison. Après un traitement plus ou moins long suivant les cas, ils nous écrivent, comme l'a fait Mlle Thomazo, pour nous dire qu'ils sont de nouveau en parfaite santé. Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies. Elles sont vendues dans toutes les pharmacies et au dépôt Phie Gablin, 23, rue Ballu, Paris Frs. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les six boîtes franco. 4297

Cour d'appel de Paris

Le procès de Mme veuve Syveton

La 1re chambre de la cour vient de statuer sur les procès Syveton venus en appel et que nous avons rappelés il y a huit jours en donnant l'analyse des conclusions du ministère public. Mme veuve Syveton gagne sur toute la ligne.

La cour lui donne gain de cause en ce qui concerne le procès en restitution des 10.000 francs remis à M. Gabriel Syveton par Mme Lebaudy, en vue de sa défense devant la cour d'assises. Conformément à ses offres, Mme veuve Syveton devra rembourser à Mme Lebaudy la somme de 5,649 fr. 50 qui ne fut pas utilisée.

La demande en révocation des libéralités consenties par M. Gabriel Syveton à sa veuve et à son gendre et sa fille, M. et Mme Ménard, introduite par M. Syveton père et M. et Mme Barnay, déjà écarté par le tribunal, l'est également par la cour.

Rejetée aussi la demande de saisie-arrêt sur les 150.000 francs de l'assurance sur la vie contractée par l'ancien député du 2e arrondissement. Mme veuve Syveton obtient la délivrance du legs.

Dans un procès en dommages-intérêts qu'elle avait intenté à l' « Humanité », le tribunal avait, sur une question de compétence, débouté Mme veuve Syveton parce qu'elle avait été prise à partie comme témoin et non comme personne privée.

La cour décide le contraire et renvoie Mme veuve Syveton et l' « Humanité » devant les juges civils.

Tribunal correctionnel de Rethel

Les pains de fantaisie

Quatre boulangers de Rethel étaient poursuivis pour avoir vendu des pains dits de fantaisie n'ayant pas le poids.

Le président, invoquant la jurisprudence la plus récente, a fait observer aux prévenus qu'aucune tolérance ne saurait exister pour la vente de pains n'ayant pas le poids, fussent-ils baptisés du nom de fantaisie. C'est, a-t-il ajouté, aux boulangers à prendre des arrangements particuliers avec leurs clients si ces derniers désirent des pains spéciaux.

Le Tribunal a condamné les prévenus à 5 fr. d'amende chacun.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Elixir de Virginie Nyrdahl**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, **4 fr. 50**, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie **Nyrdahl**. n.o.3644

BULLETIN ÉCONOMIQUE

INDUSTRIE

Métallurgie. — Le journal *La Métallurgie* donne les renseignements suivants sur la situation sidérurgique dans le Nord :

Il nous faut attendre quelques jours encore pour être fixés sur les conditions auxquelles seront renouvelés les marchés de coke et ce n'est qu'à ce moment que les cours des produits sidérurgiques pourront être établis. Ces cours n'auront peut-être rien de bien définitif car [illegible] laminoirs, moins favorisés que les grandes usines, continuent à rechercher des [illegible] à coups de rabais. Les tôles, notamment, sont toujours faibles et on nous cite quelques affaires traitées sensiblement au-dessous de [illegible] francs.

Les profilés se tiennent assez bien et la baisse sur les fers et aciers marchands est moins accentuée.

— Nous apprenons que les Etablissements Cail de Denain viennent d'obtenir commande de vingt locomotives pour les chemins de fer du Midi.